

**AVIS D'EXCLUSION D'UN MEMBRE À L'ACTION COLLECTIVE INTENTÉE PAR LE
DEMANDEUR PHILIPPE BUIST c. LA DÉFENDERESSE RONA INC.
500-06-001019-195**

À L'ATTENTION DU GREFFIER DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE
DE MONTRÉAL :
1, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Je soussigné (e), _____, avise le greffier de
la Cour supérieure du district de Montréal que j'exerce mon droit de m'exclure du groupe
visé par l'action collective ci-haut mentionnée.

Je comprends qu'en m'excluant de l'action :

- Je ne recevrai aucune indemnité résultant de la procédure de l'action collective
- Je ne serai pas lié par l'action collective;
- Je conserve tout droit individuel que je pourrais avoir contre les défenderesses
en lien avec l'objet de la présente action.

(signature)

Adresse : _____

LE PRÉSENT AVIS DOIT ÊTRE TRANSMIS AU GREFFE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL 1 RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Y 1B6 AU PLUS TARD LE 30^{ÈME} JOUR SUIVANT LA PUBLICATION DE L'AVIS AUX MEMBRES.

L'avis peut être transmis par :

- Courrier recommandé;
- Poste certifiée;
- Dépôt au greffe en remettant le présent formulaire au greffe du Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.